

COMMUNE DE FESSENHEIM – Haut-Rhin**ARRÊTÉ PORTANT RETRAIT DE DÉLÉGATION DE FONCTION
À MADAME GHISLAINE BERINGER – 3^e ADJOINT AU MAIRE****LE MAIRE**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-20 ;

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil municipal en date du 26 mai 2020, relatif à l'élection du maire et des adjoints ;

Vu l'élection de Madame Ghislaine BERINGER en qualité d'adjoint en date du 26 mai 2020 ;

Vu l'arrêté du maire n° PUB 13/2020 en date du 8 juin 2020 donnant délégation à Madame Ghislaine BERINGER, troisième adjoint au maire, dans les domaines suivants :

- affaires scolaires et périscolaire / ALSH ;
- actions dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, y compris CMJ ;
- organisation des réceptions et manifestations communales ;
- jumelage avec Schoelcher et relations d'amitié avec Mirande ;
- location des salles communales et club-houses ;
- gestion des logements communaux, y compris le logement d'accueil ;
- réflexion, coordination et lancement du complexe associatif et culturel.

A R R E T E

Article 1 Toutes les délégations consenties à Madame Ghislaine BERINGER lui sont retirées à compter du 1^{er} juillet 2025.

Article 2 L'arrêté n° PUB 13/2020 en date du 8 juin 2020 est abrogé.

Article 3 Copie du présent arrêté sera notifiée à :

- sous-préfecture de Colmar - Ribeauvillé
- service de gestion comptable de Colmar
- Madame Ghislaine BERINGER
- affichage

Fessenheim le 26 juin 2025

le maire

Claude BRENDER

